

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix huit et le vingt neuf novembre à 20 heures 45 le Conseil Municipal de Saint-Pons de Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur **Georges CÈBE**, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur CÈBE Georges, Madame VALETTE Florence, Monsieur HOAREAU Alain, Madame VIVANCOS Catherine, Monsieur BOYÉ Richard, Madame CÈBE Elodie, Monsieur ANDERS Michael, Madame WACHTER Christiane, Monsieur VIVANCOS Claude, Monsieur PELLISSIER Laurent, Monsieur GOOVAERTS Koen, Madame VIVANCOS Chantal, Monsieur COINTRE Marc, Monsieur CABROL Josian, Monsieur SOULIGNAC Jacques, Madame CABROL Ghislaine.

Absente excusée : Madame DUBOIS Laura

Représentées : Madame THIBAUT Françoise par Madame VALETTE Florence
Madame MARÉCHAL Karine par Monsieur CABROL Josian

0-0-0-0-0-0-0-0-0

Madame Elodie CÈBE est élue secrétaire de séance :

VOTE : UNANIMITÉ

Compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 20 septembre 2018

Adopté à l'UNANIMITÉ

.../...

Monsieur le Maire aborde l'examen de l'ordre du jour

1°) Approbation du diagnostic des réseaux et consommations d'eau potable :

Monsieur le Maire rappelle le contexte dans lequel s'est déroulée cette étude et en présente le résultat.

La collectivité dispose ainsi désormais d'une analyse qui a permis d'établir une programmation de travaux avec une hiérarchisation des actions de façon à améliorer le rendement des réseaux et respecter ainsi les règles imposées par nos partenaires financiers, notamment l'Agence de l'Eau.

Après débat et à l'Unanimité le diagnostic a été approuvé.

2°) Marché de travaux de mise en accessibilité d'arrêts de bus :

Monsieur le Maire rappelle les exigences du schéma d'accessibilité du réseau d'Hérault Transport qui impose à notre commune de disposer de deux arrêts accessibles aux personnes à mobilité réduite. Celui du Foirail ayant été réalisé il est nécessaire d'intervenir sur celui de l'avenue de la gare "Central PTT".

Les crédits budgétaires ayant été votés lors du budget primitif, Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation d'entreprises qui a été faite.

Après débat, et à l'Unanimité le conseil municipal décide de confier à l'entreprise COLAS, mieux disante, le marché des travaux d'aménagement d'accessibilité des arrêts de bus du quartier du Tabalou "Central PTT" pour la somme de 28 963,00 € HT.

3°) Marché de maîtrise d'oeuvre du projet de réaménagement de la source du Jaur :

Monsieur le Maire rappelle le choix qui a été fait de retenir l'offre de l'équipe "Atelier Sites" pour lui confier la maîtrise d'oeuvre du projet de réaménagement du site classé de la Source du Jaur.

Considérant que le 20 septembre dernier, le débat du conseil municipal avait porté essentiellement sur la première partie de la mission, c'est à dire l'étude, Monsieur le Maire souhaite que l'ensemble des missions ayant fait l'objet de la consultation soit très clairement établi.

Après débat, et à l'Unanimité le conseil municipal confirme l'engagement pris le 20 septembre 2018 de confier à l'Atelier Sites une mission complète de maîtrise d'oeuvre comprenant une tranche ferme d'étude et une tranche conditionnelle relative à la mise en oeuvre de travaux et autres actions complémentaires.

4°) Demande de subventions :

Monsieur le Maire rappelle l'ampleur des intempéries des 14 et 15 octobre 2018 qui ont occasionnés des dégâts notamment sur la voirie communale.

Les travaux de remise en état sont estimés à 156 596,00 € HT

Après débat et à l'Unanimité le conseil municipal approuve le programme de travaux présenté et sollicite des aides financières auprès de l'Etat, du Département de l'Hérault et de la Région Occitanie.

5°) Tarifs des interventions du service technique communal sur les réseaux d'eau et d'assainissement :

Monsieur le Maire propose l'actualisation du tarif sur la base d'un bordereau de prix tenant compte de l'évolution du marché et des différentes missions à accomplir

Tarifs des interventions du service technique communal sur les réseaux d'eau

	Unité	Prix unitaire
Fourniture et pose d'un branchement complet en terrain ordinaire d'un diamètre de 25 mm	forfait	1 500,00 €
Fourniture et pose d'un branchement complet en terrain ordinaire d'un diamètre de 30 mm	forfait	1 650,00 €
Fourniture et pose d'un branchement complet en terrain ordinaire d'un diamètre de 40 mm	forfait	1 800,00 €
Plus value pour installation et signalisation de chantier sans feux	forfait	80,00 €
avec feux tricolores	forfait	250,00 €
Réalisation de fouilles en tranchée manuelle en terrain meuble	m3	250,00 €
à l'engin mécanique en terrain ordinaire	m3	50,00 €
à l'engin mécanique en terrain rocheux	m3	300,00 €
Plus value pour croisement de réseaux	forfait	120,00 €
Fourniture et pose de tuyau en polyéthylène		
Diamètre 25 mm	ml	12,00 €
Diamètre 32 mm	ml	18,00 €
Diamètre 40 mm	ml	22,00 €
Fourniture et mise en œuvre de remblais		
Sable	m3	55,00 €
Grave calcaire	m3	55,00 €
Grave ciment ou de béton	m3	160,00 €
Plus values pour sujétions particulières		
Plus value pour découpage de voirie	ml	6,00 €
Plus value pour démolition et réfection d'un sol béton	m2	45,00 €
Plus value pour démolition et réfection d'un caniveau béton	ml	45,00 €
Plus value pour démolition et réfection d'un sol en enrobé	m2	45,00 €
Plus value pour démolition et réfection d'un sol en marbre	m2	320,00 €
Mise à disposition de matériels et personnels		
Intervention d'un agent du service technique	heure	35,00 €
Mise à disposition d'un camion 3t5 (avec chauffeur)	heure	60,00 €
Mise à disposition d'un fourgon (avec chauffeur)	heure	50,00 €
Mise à disposition d'une mini-pelle (avec chauffeur)	heure	150,00 €
Autres interventions		
Ouverture ou fermeture d'un branchement	forfait	50,00 €
Dépose ou pose d'un compteur	forfait	90,00 €
Fourniture et pose d'un compteur	forfait	150,00 €
Fourniture et pose d'une niche compteur enterrée	forfait	250,00 €

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité.

6°) Convention de mutualisation de services avec la Communauté de communes :

Monsieur le Maire présente le projet d'une offre de services réciproque qui peut se mettre en place entre la Commune et la Communauté de Communes sur la base d'une convention écrite limitée dans le temps à une année maximum, pouvant éventuellement être dénoncée avec un préavis de trois mois maximum ou avec accord des parties, sans contrepartie financière. La Commune pourrait apporter un soutien administratif à la Communauté prête à accomplir pour la Commune une mission de restructuration de services.

Après débat et à la Majorité (10 pour - 4 abstentions - 4 contre), Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention telle que proposée.

7°) Création du compte épargne temps avec modification du règlement intérieur :

Monsieur le Maire présente le dispositif du compte épargne temps et propose son adoption avec intégration au règlement intérieur de la collectivité tel qu'établi le 19 septembre 2008 et complété ainsi avec des dispositions relatives aux congés et autorisations d'absences.

Après débat, proposition adoptée à la Majorité (1 abstention)

8°) Décision budgétaire modificative :

Monsieur le Maire fait état de la nécessité de procéder à de nouvelles inscriptions modificatives afin de tenir compte d'éléments nouveaux connus après le vote du budget primitif, et propose les modifications suivantes :

**Décision budgétaire modificative
N° 2
Budget principal
2018**

		Crédits votés (BP)	Décision modificative	Nouvelle inscription
	Fonctionnement			
Compte	Dépenses		0,00	
60633	Fournitures de voirie	40 000,00	-20 000,00	20 000,00
615232	Réseaux	20 000,00	25 000,00	45 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	-5 300,00	4 700,00
66111	Intérêts	52 000,00	300,00	52 300,00
Compte	Investissement			
	Dépenses		450,00	
21231	Hotel de ville	0,00	25 000,00	25 000,00
21318	Autres bâtiments publics	1 432 750,00	-200 000,00	1 232 750,00
2138	Autres constructions	0,00	15 450,00	15 450,00
2151	Réseaux de voirie	343 250,00	-115 000,00	228 250,00
2152	Installations de voirie	0,00	250 000,00	250 000,00
2181	Installations générales et aménagements divers	0,00	15 000,00	15 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	10 000,00
	Recettes		450,00	
O24	Produits de cessions	0,00	450,00	450,00

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité

- Créance éteinte.

Dans le cadre d'opérations budgétaires de régularisation, Monsieur le Maire présente une demande d'admission en créance éteinte suite à un surendettement présentée par les services du Trésor public pour une abonnée au service de l'eau.

Après débat et à l'Unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à cette écriture comptable.

9°) Désignation des conseillers municipaux appelés à être membres de la commission de contrôle de la gestion des listes électorales :

Monsieur le Maire présente les nouvelles modalités de gestion des listes électorales et plus particulièrement la mise en place de la commission de contrôle.

Il appelle dans l'ordre du tableau les conseillers municipaux et se déclarent prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle :

- Madame WACHTER Christiane
- Monsieur VIVANCOS Claude
- Monsieur PELLISSIER Laurent
- Monsieur SOULIGNAC Jacques
- Madame CABROL Ghislaine

Après débat, à l'Unanimité, il est demandé à Monsieur le Maire de bien vouloir communiquer cette liste à Monsieur le Préfet.

10°) Motion de soutien aux sapeurs pompiers :

Monsieur le Maire rend compte de l'inquiétude des Sapeurs Pompiers qui, sur le terrain, remplissent une mission essentielle comme acteurs de l'urgence sur tout le territoire français. Ils craignent de ne pouvoir poursuivre leur mission en cas de transposition en droit français de la directive européenne sur le temps de travail (DETT)

Après débat, à l'Unanimité, demande à ce que la DETT ne concerne pas les sapeurs pompiers qui doivent être considérés comme des volontaires qui s'engagent non pas comme des travailleurs mais pour sauver des vies.

11°) Questions diverses :

- Motion d'appel à la défense de la loi de 1905:

Monsieur le Maire propose l'adoption d'une motion dont l'objectif est de s'opposer à l'initiative du Président de la République qui envisage de modifier la loi de 1905.

- Après débat, le conseil municipal à la Majorité (9 pour - 6 abstentions - 3 contre),
choisit d'affirmer que le loi de 1905 doit rester intacte.

- Téléthon:

Madame Catherine VIVANCOS rappelle les animations qui se sont déroulées à St Pons de Thomières dans le cadre du Téléthon et adresse à tous les organisateurs, participants et donateurs les remerciements de la municipalité.

- Marché de Noël:

Madame Catherine VIVANCOS informe que le marché de Noël se déroulera sur les places de l'Évêché et Charles Barthes le dimanche 16 décembre 2018.

- Navette "Restos du coeur"

Madame Ghislaine CABROL rappelle la demande formulée par "Le Secours Catholique" qui souhaite faciliter l'accès aux Restos du coeur par la création d'une navette de bus.

Monsieur le Maire précise que cette question a fait l'objet d'un débat dans le cadre du CCAS.

La séance est levée à 22 heures 41

XXXXXXXXXX